

Publié le 25 janvier 2012 par pds

<https://pds.hypotheses.org/1602>

Les instances d'évaluation scientifique: élection, nomination, cooptation ? Une discussion entre Nathalie Heinich et Christian Topalov

A la suite d'un appel à candidatures diffusé le 9 janvier 2012 par le SNCS et le SNESup en vue des élections à la section 36 (sociologie, normes et règles) du Comité national de la recherche scientifique, Nathalie Heinich (DR CNRS sociologie) a écrit à Sophie Pochic (CR CNRS sociologie) et Christian Topalov (DE EHESS sociologie) le premier des messages qui suivent. Christian Topalov lui a répondu et s'est ainsi engagée une discussion dont les protagonistes ont pensé que, rendue publique, elle pourrait contribuer à nourrir la réflexion collective.

1. De: Nathalie Heinich

Chers et chères collègues,

Ce souci de moralisation vous honore, mais je continue à trouver aberrante – et je ne suis évidemment pas la seule dans ce cas – cette spécificité bien française qui consiste à composer une commission d'experts (ce que sont les commissions de recrutement et de promotion du CNRS) sur la base des affiliations syndicales et non pas de la compétence scientifique des membres. C'est là une infraction fondamentale aux règles de fonctionnement du monde scientifique, dont je ne connais pas d'autres exemples ailleurs – sinon peut-être dans les ex-régimes soviétiques? Il y a là une confusion navrante entre recrutement scientifique et gestion des organismes de recherche, qui subordonne la qualité de l'expertise des candidatures aux opinions politiques des membres élus – opinions sans doute respectables mais qui n'ont strictement rien à faire dans une instance d'évaluation des compétences scientifiques!

C'est la raison pour laquelle je refuse de voter aux élections du comité national, en attendant qu'un sursaut collectif des chercheurs du CNRS permette de mettre fin à cette situation ridicule.

Avec mes salutations,

Nathalie Heinich (DR1 en sociologie).

2. De: Christian Topalov

Chère Collègue,

Je vous remercie d'avoir pris la peine de faire cette déclaration, qui ne me surprend pas car c'est là une position que vous exprimez publiquement depuis longtemps.

Je crois qu'elle repose sur des malentendus que je voudrais essayer de décrire. Je n'imagine pas que je peux vous convaincre, mais le dialogue contradictoire me semble toujours une bonne méthode, votre message en témoigne. Je risque d'être un peu long, accordez-moi votre indulgence.

Les candidatures aux élections des sections du comité national, dans les collèges chercheur et enseignant-chercheur, sont individuelles. Il ne s'agit nullement d'un scrutin de liste, comme dans le collège ITA. Rien ne vous empêche, rien n'empêche n'importe quel collègue de s'y présenter. Edgar Morin l'a fait il y a quelques années. Il a été élu haut la main, mais il n'a pas beaucoup

fréquenté les réunions, sans doute parce qu'une personnalité scientifique de ce niveau est très occupée.

Il est vrai qu'il se trouve que la plupart des candidats sont soutenus par une organisation syndicale ou une association. Dans un monde qui n'est plus tout-à-fait régi par des relations de face à face, comment pourrait-il en être autrement ? Ainsi, on a vu en section 36 des candidatures soutenues par l'ARESER (une association proche de Pierre Bourdieu), par Qualité de la science (une association où l'on méprise cordialement les syndicats), par les syndicats de la FSU ou par la CFDT.

Pour une raison de droit (candidatures individuelles) et une raison de fait (diversité des organisations soutenant ces candidatures individuelles), il est tout à fait inexact de parler de monopole syndical dans ces élections. Je ne commenterai pas votre allusion à l'Union soviétique, qui ne me surprend pas dans la bouche d'un Allègre ou d'un politicien de l'UMP, mais me désole dans celle d'une collègue que j'estime.

Il me reste à vous dire pourquoi je pense que les syndicats, et notamment le mien, jouent un rôle utile dans cette affaire.

Tout d'abord, leurs membres et les collègues qu'ils soutiennent aux élections du comité national sont des scientifiques qui en valent bien d'autres. S'ils paraissent incompetents aux électeurs, ceux-ci ont le loisir de ne pas les élire.

Ensuite, le soutien syndical offre une certaine garantie d'indépendance par rapport à l'administration du CNRS dont le poids se fait souvent lourdement sentir au détriment des missions du comité national. En outre, il favorise à la fois l'indépendance par rapport aux cliques dont le milieu scientifique est tissé, et une certaine intégrité personnelle. Pourquoi ? Parce que les élus soutenus par le SNCS doivent rendre compte de leur action, sous diverses formes, devant leurs électeurs. Entendons-nous bien: le soutien du syndicat n'est ni une condition nécessaire ni une condition suffisante à l'indépendance et à l'intégrité. Les contre-exemples, au fil du temps, ne sont pas exceptionnels, mais globalement ce n'est pas trop mal.

Enfin, j'aimerais rappeler qu'un syndicat ne recrute pas sur la base de ce que vous appelez une "opinion politique". A moins que vous ne considériez comme telle le refus des orientations fondamentales du sarkozysme universitaire et de leur déclinaison au CNRS ? Je pense au contraire que, quelles que soient les préférences partisans de chacun (ou l'absence de telles préférences) nous pouvons nous retrouver dans un combat commun pour résister aux malheurs qui frappent l'enseignement supérieur et la recherche depuis 2007, voire avant. S'il existe encore un CNRS qui ne soit pas réduit à être une "agence de moyens", essayez de ne pas oublier que c'est grâce à un combat opiniâtre des personnels, soutenu fermement par un comité national où les élus que vous décrivez si fort ont joué un rôle crucial.

Avec mes cordiaux sentiments.

Christian Topalov

3. De: Nathalie Heinich

Cher collègue,

Je vous suis sincèrement reconnaissante d'avoir pris la peine de me répondre: le dialogue est rare dans ce type de désaccords, et donc précieux. C'est pourquoi je vais me permettre, à mon tour, de vous expliquer en quoi vos explications ne me convainquent pas entièrement.

1. Certes, vous avez raison de m'objecter qu'il n'y a pas de "monopole syndical" dans ces élections, qui ne se font pas sur scrutins de listes. Mais cela n'empêche pas qu'il me paraît anormal de faire apparaître, dans une candidature à une mission d'expertise scientifique, une

appartenance syndicale qui, par définition, n'a rien à voir avec les compétences à détecter et promouvoir les meilleurs chercheurs – puisque c'est bien là le rôle essentiel des commissions de spécialistes du CNRS. L'expertise scientifique a ses règles propres, qui n'ont pas à être confondues avec l'exercice démocratique de la liberté d'expression ou le contrôle des travailleurs sur le fonctionnement de leur entreprise.

2. Certes, mon allusion à l'Union soviétique manque un peu de finesse, mais j'entendais par là une tendance à la soumission du travail scientifique (ou, en d'autres domaines, artistique) aux institutions politiques, autrement dit un défaut de reconnaissance de l'autonomie du monde académique. Le système soviétique en a été une illustration particulièrement caricaturale, mais elle existe aussi, sous des formes plus modérées, dans nos sociétés démocratiques – et notamment au CNRS.

3. Qu'il faille être vigilant sur les possibles dérives des politiques de recherche menées par nos gouvernants est une conviction que je partage avec vous. Mon désaccord porte sur les contextes où exercer cette vigilance: autant le syndicalisme a, de ce point de vue, toute sa place dans les instances de gestion ou de "gouvernance" d'un organisme de recherche ou d'enseignement supérieur, autant je ne vois pas ce qu'il vient faire dans une commission d'expertise scientifique. C'est ce mélange des genres qui me paraît un dévoiement inacceptable de cette noble tradition qu'est le syndicalisme.

4. Quel mal y a-t-il à cela, direz-vous? Les syndicats, selon vous, seraient vertueux dans ces commissions en tant qu'ils seraient tenus de "rendre des comptes". Mais quels comptes? Il me semble qu'un président de commission qui, tout simplement, "rendrait compte" de ce qui s'y est décidé serait largement suffisant. Or cette vertu sinon discutable, du moins minimale, a pour contrepartie un énorme vice: celui d'ajouter au poids des clientélismes celui de l'appartenance syndicale. Tout le monde est au courant de ces "petits arrangements entre amis", qui se font forcément sur le dos des chercheurs qui n'ont pas pris la précaution de s'inscrire dans un réseau. Nul besoin d'être sociologue pour comprendre comment ces choses-là fonctionnent! Et comme dans tout clientélisme, c'est la qualité du recrutement qui en pâtit – c'est-à-dire non seulement l'intérêt individuel des chercheurs portés par leur seul mérite (permettez-moi d'utiliser ici ce mot devenu impur, alors même qu'il est l'un des grands acquis de la Révolution française!), mais aussi le bien commun de la collectivité, qui paie pour la qualité de la science.

5. N'importe quel praticien des commissions de spécialistes, dans n'importe quel domaine (recherche, université, culture...), sait parfaitement que la logique démocratique du choix des experts à la majorité ne devrait pas y avoir sa place, car elle implique forcément l'homogénéisation selon le courant dominant, alors même que la détection des meilleurs talents exige une pluralité des sensibilités, une attention aux innovations et aux marges. Une bonne commission – tout le monde le sait – doit être composée des meilleurs spécialistes dans des domaines et des tendances aussi variés que possible: ce qui exige des nominations bien pensées, discutées, raisonnées. Soit tout le contraire d'une élection sur la base des proximités idéologiques, des sympathies personnelles, des "on dit que". Bref: appliquer à la sélection des meilleurs spécialistes la logique électorale qui a sa place dans l'exercice des droits du citoyen est un absolu contre-sens quant à la spécificité du monde scientifique. Encore une fois, on écrase l'autonomie de la recherche sous les procédures en usage dans le monde politique. Ce sont là des logiques qui ont chacune leur légitimité, mais aussi leur spécificité: les mélanger est une erreur grossière – qui nous ramène encore une fois (pardonnez-moi) à un passé que nous aimerions tous – je l'espère – voir révolu... Et face à cette confusion des rôles et des arènes, je dois avouer que je me sens beaucoup plus protégée par les "nominations" effectuées par l'administration que par les élections pilotées par les syndicats! Et ne croyez pas que je sois une horrible "droitière", vendue à la "direction", aux "gouvernants" ou au "grand capital": j'estime seulement qu'il y a place, dans la culture de gauche, pour le respect de l'autonomie des pratiques, du bien commun, de l'émulation,

et même de l'excellence! (que l'on appelle aussi "élitisme républicain" – mais pourra-t-on encore utiliser ce terme sans se faire renvoyer dans les rangs des méchants?)

Voilà: je ne sais pas si je vous ai convaincu, mais vous m'avez au moins permis d'explicitier mon point de vue – ce dont je vous remercie, encore une fois, bien sincèrement.

Nathalie Heinich.

4. De: Christian.Topalov

Chère Collègue,

Merci de votre réponse qui a le grand mérite de clarifier, me semble-t-il, la nature du différend. Je formulerai celui-ci à ma manière en deux points.

Le premier est peut-être mineur : il s'agit de votre utilisation du terme "expert". C'est le vocabulaire que les nouvelles instances d'évaluation et de pilotage sont en train d'essayer de nous imposer : l'ANR recrute des "experts" pour juger les projets, Bruxelles l'avait précédée dans cette voie, l'AERES munit ses comités de visite d'un "guide de l'expert" et nous serions, dans les comités de lecture de nos revues ou dans nos jurys, rien moins que des "experts".

Que nous soyons, dans l'ensemble, compétents dans nos domaines respectifs, je l'espère. C'est cette présomption qui nous rend éligibles à participer à l'évaluation de nos pairs, de leurs travaux, de leurs projets. Mais cela fait-il de nous des "experts" ? Accepter ce coup de baguette magique symbolique, c'est oublier, je pense, une caractéristique fondamentale de la science: elle est construite sur la controverse, elle est validée par le libre débat public au sein des communautés savantes. L'autorité attribuée à l'"expert" repose sur une double supercherie : faire croire que les savants sont toujours d'accord entre eux, faire le silence sur la procédure de l'arbitrage entre leurs opinions. Ce dernier point est crucial dans les machines que la politique actuelle a mises en place : les "experts" remplissent leurs fiches et l'administration décide.

À vous lire, vous ne partagez pas cette vision de la science, même si vous en adoptez le lexique. Nous pouvons donc, je pense, nous accorder sur le fait que nous avons besoin d'évaluations élaborées de façon collective, contradictoire et publique, au sein d'instances considérées comme légitimes par la communauté au nom de laquelle elles portent des jugements et devant laquelle elles ont à répondre.

Ce qui m'amène à la seconde différence d'opinion entre nous, cruciale celle-là. Vous imaginez qu'il existe une autorité scientifique supérieure, éclairée et bienveillante, qui aurait la capacité, le désir et la légitimité nécessaire pour nommer des experts incontestables parce que les meilleurs d'entre nous. Je serais bien curieux de savoir quelle elle pourrait bien être.

Voyez les nominations au CNU par les services du ministère: elles privilégient lourdement les amis du pouvoir politique, ce qui les rend parfois scientifiquement scandaleuses. M. Maffesoli, ami de Mme Péresse qui dirigea naguère la « thèse » d'une astrologue et fut distingué en 1992 par le grand prix des Sciences humaines de l'Académie française, assorti de ses épigones, a régné de 2007 à 2011 sur la section 19, ne l'oublions pas, avec les conséquences déplorables que l'on sait.

Les nominations au CoNRS de la direction du CNRS peuvent parfois être critiquées pour les mêmes raisons. Les gouvernements de droite en particulier ont longtemps puisé dans le vivier de Paris IV pour peupler les sections. Les nominations de M. Kaspi jadis, de M. Hombert par la suite en section 36 ont constamment assuré le contrôle de M. Boudon ou de ses amis sur la section. Contrairement au cas évoqué plus haut, ce n'est pas indigne, mais c'est anormal du point de vue du pluralisme auquel nous sommes attachés. Et je parierais volontiers que les nominations de M. Bourdelais seront gouvernées par le souci que les sections de SHS accompagnent fidèlement les orientations autoritaires que cette direction est chargée de mettre en oeuvre.

Il faudrait aussi parler des jurys d'admission du CNRS, où le poids des nommés fait que le directeur général obtient à peu près ce qu'il veut. M. Migus était orfèvre en la matière et expliquait dans ces instances que "les sections doivent comprendre que ce ne sont pas elles qui font la politique du CNRS".

Cela vaudrait la peine de visiter par ailleurs les jurys constitués par l'ANR pour distribuer la manne virtuelle du grand emprunt. Tous nommés, dans la plus totale opacité, et pilotés sans fard par les bureaucrates "modernisateurs" aujourd'hui aux manettes: les tractations qui ont conduit aux derniers arbitrages en matière de LabEx sont notoires, comme l'est aussi le fait que les décisions en matière d'IdEx ne sont évidemment pas prises par le "jury international" mais par le ministre.

Alors vers qui se tourner ? L'Académie des sciences morales et politiques ? C'est l'institution qui nomme le jury du prix Claude Levi-Strauss, qui récompense chaque année d'une coquette somme de 100 000 euros le meilleur d'entre nous, et ce jury, très homogène idéologiquement, semble s'être donné pour mission de promouvoir les cognosciences.

Soyons réalistes : l'autorité scientifique supérieure indépendante, dont vous attendez la nomination d'"experts" incontestables n'existe pas. Il ne reste donc qu'à faire confiance au jugement et à l'intelligence des communautés savantes elles-mêmes pour qu'elles désignent par l'élection ceux qu'elles considèrent comme dignes d'être, pour un temps limité, leurs représentants pour porter des jugements scientifiques.

Il y a des cas, c'est vrai, où l'élection peut aboutir à la tyrannie d'un courant dominant: au CNRS cela s'est vu jadis en anthropologie (section 38), communauté de taille très réduite et organisée alors en un duopole; c'est aussi le cas aujourd'hui en science économique (section 37), où le mainstream a désormais presque totalement éliminé ses concurrents. Mais il faut souligner que dans les deux exemples évoqués (et notamment dans le second), les nominations, loin de corriger la tendance, l'ont aggravée. Je ne pense pas, toutefois, que ce soit très fréquent, car nos communautés de SHS sont suffisamment diverses et traversées de clivages, voire de conflits, pour que cette diversité se reflète dans celle de leurs élus.

Si, dans une instance de jugement scientifique, les élus sont largement majoritaires, veillent à l'indépendance des décisions et à des normes exigeantes en matière de qualité des procédures, rapports et débats, alors, bien entendu il peut être positif que des collègues nommés par l'administration se joignent à eux.

C'est à mon avis selon de tels principes qu'il faudrait non seulement restaurer les compétences du CoNRS et du CNU, mais qu'il faudra reconstruire demain l'ensemble du dispositif d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur dans notre pays. J'espère que l'année 2012 sera celle où nous ouvrirons ensemble ce grand chantier et qu'elle nous donnera l'occasion de poursuivre la discussion.

Avec mes cordiaux sentiments.

Christian Topalov

5. De: Nathalie Heinich

Cher collègue,

Merci d'accepter de poursuivre ce dialogue.

Les deux points que vous soulevez sont en effet cruciaux, mais nous divergeons sur la façon de les appréhender.

Concernant l'expertise: il est de bon ton aujourd'hui, dans la gauche radicale, de pourfendre le "règne des experts", qui seraient forcément au service du "pouvoir". C'est ignorer une caractéristique fondamentale des activités n'ayant pas le profit comme mission principale, telle la recherche ou la culture: c'est que leur fonctionnement repose sur l'allocation de fonds publics, et que cette allocation ne peut se faire sans évaluation de ceux qui sont les plus à même de remplir leurs missions (je n'ose dire les plus "méritants", tant ce terme est devenu impur à gauche). La mesure des résultats financiers n'étant pas, par définition, le bon critère pour une telle évaluation, il faut bien se fier aux qualités professionnelles. Or celles-ci, étant fortement spécialisées, ne peuvent être évaluées par des juges extérieurs à la discipline: il faut des gens qui s'y connaissent – c'est-à-dire des pairs. Bref: l'évaluation par les pairs est- vous le savez aussi bien que moi – une condition incontournable du fonctionnement de nos activités. C'est ce qu'on appelle l'expertise, qu'il s'agisse d'articles pour des revues scientifiques, de projets de recherche ou de recrutements et promotions. Ce n'est donc pas le principe de l'expertise qu'il faut critiquer, mais ses modalités concrètes de mise en oeuvre. Et là, en effet, nous sommes d'accord sur bien des défauts, auxquels il faut remédier. Mais on ne le fera pas en contestant le bien-fondé de l'expertise académique.

Second point: qui doit désigner les experts? C'est le nerf de la guerre. Dans maintes universités étrangères de haut niveau (parmi elles, c'est vrai, des universités américaines: est-ce un affreux péché?), les conseils scientifiques recrutés par l'administration parmi les meilleurs professeurs ou chercheurs (car il existe des moyens pour les repérer: publications, réputation internationale, activités scientifiques...) sont souverains pour constituer des commissions par disciplines, en s'appuyant sur leur connaissance du milieu de façon à obtenir des jurys pluriels et de qualité. Il s'agit donc d'une cooptation raisonnée sur la base d'une sélection des plus performants (et oui: nous sommes en concurrence, que vous le vouliez ou non, au moins pour l'accès à la reconnaissance de nos pairs: c'est ce qu'on appelle aussi l'émulation). Une autre formule existe, qui a cours en France au Centre National du Livre (que je connais bien pour y avoir enquêté puis siégé): des membres de l'organisme qui connaissent bien le milieu en question (littérature, sciences humaines, arts etc.) choisissent un président de commission, avec lequel ils élaborent une liste d'experts, si possible représentatifs de tendances aussi variées que possible. Et ces experts, au moment de quitter leurs fonctions (trois ans maximum), pourront eux aussi, éventuellement, conseiller l'administration sur la nomination des successeurs. C'est donc un mixte de nomination administrative par des connaisseurs du milieu et de cooptation par les pairs. Ce n'est pas parfait (aucun système ne l'est – un peu comme la démocratie, n'est-ce pas?) mais c'est certainement mieux qu'une élection à l'aveugle, qui ne fera qu'amplifier, mécaniquement, la domination des courants les plus en vogue. Voilà comment je vois les choses: rien de machiavélique a priori (sauf dans un système clientéliste où l'administration ne chercherait qu'à placer ses pions, au détriment du bon renom de l'institution), rien non plus d'angélique. En d'autres termes: un compromis, c'est-à-dire la voie de l'intelligence.

Je ne vois pas, en tout cas, comment on peut continuer à faire confiance au système actuel d'élection sur des listes syndicales qui ne tiennent aucun compte de la position des candidats dans l'espace de la discipline. Sans compter que le silence indécent du syndicat impliqué dans les récents scandales de la section sociologie du CNU n'incite pas à faire confiance à des responsables syndicaux aussi peu soucieux du minimum de déontologie!

Bien cordialement,

Nathalie Heinich.